



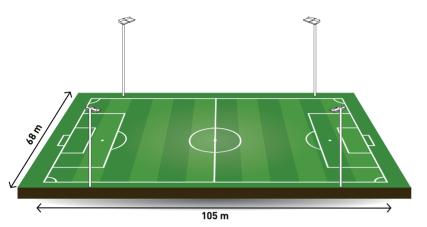
S O M M A I R E

TERRAIN DE FOOTBALL	4
GYMNASE MULTISPORT	10
TENNIS INTERIEUR	20
TENNIS EXTERIEUR	26
PADEL EXTERIEUR	32
PISCINE	36
TENNIS DE TABLE	42
ARTS MARTIAUX	48
SQUASH	54
LUMINAIRES SPORTIFS	58
LUMINAIRES LOCAUX ANNEXES INTERIEURS	66
LUMINAIRES ESPACES EXTÉRIEURS	74
MATS	80
SYSTÈME DE GESTION	84
QUELQUES RÉALISATIONS	86
AUTRES APPLICATIONS	92









Surface de jeu : 105x68m

Position des mâts:

Solution 120 lux:

Distance mât / ligne de touche : 4m Distance mât / ligne de but : 19,5m

Solution 75 lux:

Distance mât / ligne de touche : 4m Distance mât / ligne de but : 18m



TERRAIN DE FOOTBALL

extérieur - 105x68m

SOLUTION 120 LUX / 12 PROJECTEURS



STELAR III 1350W AS INT 5700K

 Flux émis (Im):
 180000

 Puissance (W):
 1350

 Temp. de couleur (K):
 5700

 IRC:
 70

Niveau de compétition : FFF E6 régional

Nombre de mâts : 4 Hauteur des mâts (m) : 18



SOLUTION 75 LUX / 8 PROJECTEURS



STELAR III 1350W AS 5700K

 Flux émis (Im):
 180000

 Puissance (W):
 1350

 Temp. de couleur (K):
 5700

 IRC:
 70

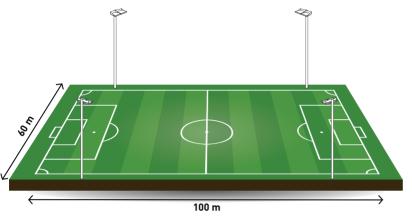
Niveau de compétition : EN 12193 classe III entrainement

Nombre de mâts : 4 Hauteur des mâts (m) : 14









Surface de jeu : 100x60m

Position des mâts:

Solution 120 lux:

Distance mât / ligne de touche : 4m Distance mât / ligne de but : 20m

Solution 75 lux:

Distance mât / ligne de touche : 4m Distance mât / ligne de but : 18m



TERRAIN DE FOOTBALL

extérieur - 100x60m

SOLUTION 120 LUX / 12 PROJECTEURS



STELAR III 1350W AS INT 5700K

 Flux émis (Im):
 180000

 Puissance (W):
 1350

 Temp. de couleur (K):
 5700

 IRC:
 70

Niveau de compétition : FFF E6 régional

Nombre de mâts : 4 Hauteur des mâts (m) : 18



SOLUTION 75 LUX / 8 PROJECTEURS



STELAR II 900W AS 5700K

 Flux émis (Im):
 120000

 Puissance (W):
 900

 Temp. de couleur (K):
 5700

 IRC:
 70

Niveau de compétition : EN 12193 classe III entrainement

Nombre de mâts : 4 Hauteur des mâts (m) : 14

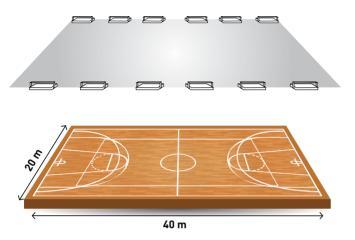












Surfaces de jeux : 40x20m (handball) 28x15m (basket-ball) 18x9m (volley-ball)

Position des projecteurs :

Espacement des 2 lignes de projecteurs : 23m Espacement des projecteurs 750 lux : 4,7m Espacement des projecteurs 500 lux : 6m Espacement des projecteurs 300 lux : 8,5m



GYMNASE MULTISPORT

intérieur - implantation bilatérale h=7 m

SOLUTION 750 LUX / 28 PROJECTEURS



STELAR I 320W AS 4K

Flux émis (lm) : 43500 Puissance (W) : 320 Temp. de couleur (K) : 4000 IRC : 70

Niveau de compétition : NF EN 12193 classe I national

Hauteur d'implantation (m): 7



SOLUTION 500 LUX / 20 PROJECTEURS



STELAR I 320W AS 4K

Flux émis (lm) : 43500 Puissance (W) : 320 Temp. de couleur (K) : 4000 IRC : 70

Niveau de compétition : NF EN 12193 classe II régional

Hauteur d'implantation (m): 7

SOLUTION 300 LUX / 12 PROJECTEURS



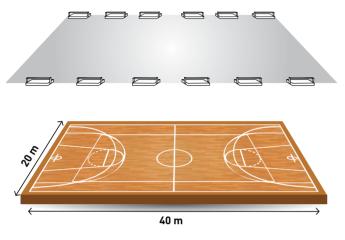
STELAR I 320W AS 4K

Flux émis (lm): 43500 Puissance (W): 320 Temp. de couleur (K): 4000 IRC: 70

Niveau de compétition : Entrainement / scolaire







Surfaces de jeux : 40x20m (handball) 28x15m (basket-ball) 18x9m (volley-ball)

Position des projecteurs :

Espacement des 2 lignes de projecteurs : 23m Espacement des projecteurs 750 lux : 4,1m Espacement des projecteurs 500 lux : 5,2m Espacement des projecteurs 300 lux : 7m





GYMNASE MULTISPORT

intérieur - implantation bilatérale h=9 m

SOLUTION 750 LUX / 30 PROJECTEURS



STELAR I 320W AS 4K

 Flux émis (Im) :
 43500

 Puissance (W) :
 320

 Temp. de couleur (K) :
 4000

 IRC :
 70

Niveau de compétition : NF EN 12193 classe I national

Hauteur d'implantation (m): 9



SOLUTION 500 LUX / 22 PROJECTEURS



STELAR I 320W AS 4K

Flux émis (Im): 43500
Puissance (W): 320
Temp. de couleur (K): 4000
IRC: 70

Niveau de compétition : NF EN 12193 classe II régional

Hauteur d'implantation (m): 9

SOLUTION 300 LUX / 14 PROJECTEURS



STELAR I 320W AS 4K

 Flux émis (Im):
 43500

 Puissance (W):
 320

 Temp. de couleur (K):
 4000

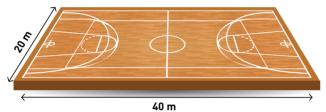
 IRC:
 70

Niveau de compétition : Entrainement / scolaire





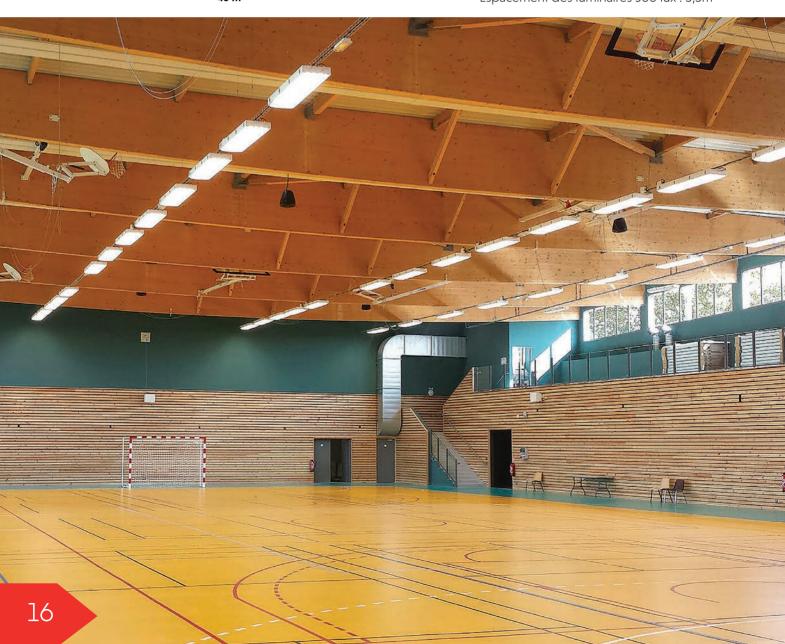




Surfaces de jeux : 40x20m (handball) 28x15m (basket-ball) 18x9m (volley-ball)

Position des luminaires :

Espacement des 2 lignes de luminaires : 12m Espacement des luminaires 750 lux : 2,3m Espacement des luminaires 500 lux : 3,4m Espacement des luminaires 300 lux : 5,5m





GYMNASE MULTISPORT

intérieur - implantation zénithale h=7m

SOLUTION 750 LUX / 42 LUMINAIRES



DOJO II 27500 3L

 Flux émis (Im) :
 27500

 Puissance (W) :
 219

 Temp. de couleur (K) :
 4000

 IRC :
 80

Niveau de compétition : NF EN 12193 classe I national

Hauteur d'implantation (m): 7



SOLUTION 500 LUX / 30 LUMINAIRES



DOJO II 27500 3L

 Flux émis (Im):
 27500

 Puissance (W):
 219

 Temp. de couleur (K):
 4000

 IRC:
 80

Niveau de compétition : NF EN 12193 classe II régional

Hauteur d'implantation (m): 7

SOLUTION 300 LUX / 20 LUMINAIRES



DOJO II 27500 3L

 Flux émis (Im):
 27500

 Puissance (W):
 219

 Temp. de couleur (K):
 4000

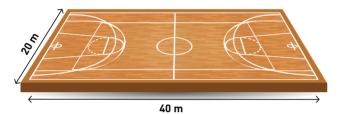
 IRC:
 80

Niveau de compétition : Entrainement / scolaire









Surfaces de jeux : 40x20m (handball) 28x15m (basket-ball) 18x9m (volley-ball)

Position des luminaires :

Espacement des 2 lignes de luminaires : 12m Espacement des luminaires 750 lux : 2,2m Espacement des luminaires 500 lux : 3,2m Espacement des luminaires 300 lux : 5,5m



GYMNASE MULTISPORT

intérieur - implantation zénithale h=9 m

SOLUTION 750 LUX / 44 LUMINAIRES



DOJO II 27500 3L

 Flux émis (Im):
 27500

 Puissance (W):
 219

 Temp. de couleur (K):
 4000

 IRC:
 80

Niveau de compétition : NF EN 12193 classe I national

Hauteur d'implantation (m): 9



SOLUTION 500 LUX / 32 LUMINAIRES



DOJO II 27500 3L

 Flux émis (Im):
 27500

 Puissance (W):
 219

 Temp. de couleur (K):
 4000

 IRC:
 80

Niveau de compétition : NF EN 12193 classe II régional

Hauteur d'implantation (m): 9



SOLUTION 300 LUX / 20 LUMINAIRES



DOJO II 27500 3L

 Flux émis (Im):
 27500

 Puissance (W):
 219

 Temp. de couleur (K):
 4000

 IRC:
 80

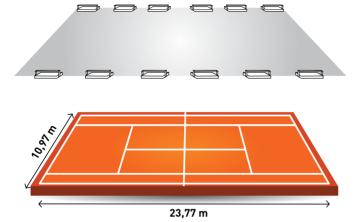
Niveau de compétition : Entrainement / scolaire











Surface de jeu : 23,77x10,97m

Position des projecteurs :

Espacement des 2 lignes de projecteurs : 17m Espacement des projecteurs 800 lux : 6m Espacement des projecteurs 500 lux : 6m Espacement des projecteurs 300 lux : 12m



TENNIS SIMPLE

intérieur - implantation bilatérale h=7m

SOLUTION 800 LUX / 16 PROJECTEURS



STELAR I 320W AS 4K

 Flux émis (Im) :
 43500

 Puissance (W) :
 320

 Temp. de couleur (K) :
 4000

 IRC :
 70

Niveau de compétition : FFT Hauteur d'implantation (m) : 7



SOLUTION 500 LUX / 10 PROJECTEURS



STELAR I 320W AS 4K

 Flux émis (Im):
 43500

 Puissance (W):
 320

 Temp. de couleur (K):
 4000

 IRC:
 70

Niveau de compétition : FFT Hauteur d'implantation (m) : 7



SOLUTION 300 LUX / 6 PROJECTEURS



STELAR I 320W AS 4K

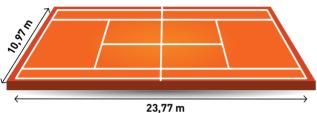
Flux émis (lm): 43500 Puissance (W): 320 Temp. de couleur (K): 4000 IRC: 70

Niveau de compétition : Entrainement / scolaire





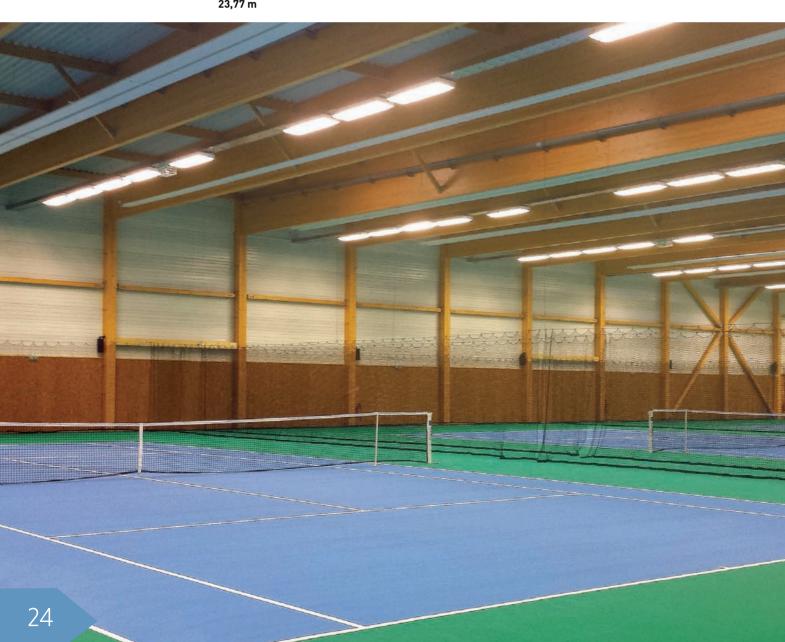




Surface de jeu : 23,77x10,97m

Position des luminaires :

Espacement des 2 lignes de luminaires : 9m Espacement des luminaires 800 lux : 2,8m Espacement des luminaires 500 lux : 4m Espacement des luminaires 300 lux : 5,9m





TENNIS SIMPLE

intérieur - implantation zénithale h=7m

SOLUTION 800 LUX / 22 LUMINAIRES



DOJO II 27500 3L

 Flux émis (Im) :
 27500

 Puissance (W) :
 219

 Temp. de couleur (K) :
 4000

 IRC :
 80

Niveau de compétition : FFT Hauteur d'implantation (m) : 7



SOLUTION 500 LUX / 14 LUMINAIRES



DOJO II 27500 3L

 Flux émis (Im):
 27500

 Puissance (W):
 219

 Temp. de couleur (K):
 4000

 IRC:
 80

Niveau de compétition : FFT Hauteur d'implantation (m) : 7



SOLUTION 300 LUX / 10 LUMINAIRES



DOJO II 27500 3L

 Flux émis (Im):
 27500

 Puissance (W):
 219

 Temp. de couleur (K):
 4000

 IRC:
 80

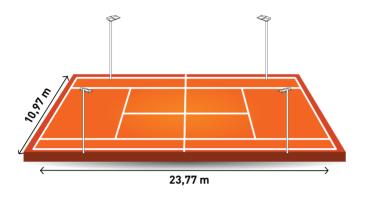
Niveau de compétition : Entrainement / scolaire











Surface de jeu : 23,77x10,97m

Position des mâts :

Distance mât / filet : 8,5m Recul ligne de double : 3,5m





TENNIS SIMPLE

extérieur - mâts h=9m

SOLUTION 500 LUX / 12 PROJECTEURS



STELAR I 320W AS 4K

 Flux émis (Im):
 43500

 Puissance (W):
 320

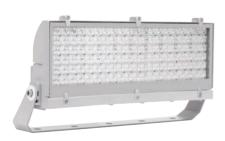
 Temp. de couleur (K):
 4000

 IRC:
 70

Niveau de compétition : FFT Nombre de mâts : 4 Hauteur d'implantation (m) : 9



SOLUTION 300 LUX / 8 PROJECTEURS



STELAR I 320W AS 4K

 Flux émis (Im):
 43500

 Puissance (W):
 320

 Temp. de couleur (K):
 4000

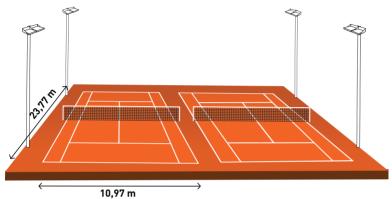
 IRC:
 70

Niveau de compétition : FFT Nombre de mâts : 4 Hauteur d'implantation (m) : 9









Surfaces de jeu : 23,77x10,97m (x2)

Position des mâts :

Distance mât / filet : 6,5m Recul ligne de double : 3,5m



TENNIS DOUBLE

extérieur - mâts h=12m

SOLUTION 500 LUX / 12 PROJECTEURS



STELAR II 600W AS 4K

Flux émis (lm) : 90000
Puissance (W) : 600
Temp. de couleur (K) : 4000
IRC : 70

Niveau de compétition : FFT Nombre de mâts : 4 Hauteur des mâts (m) : 12



SOLUTION 300 LUX / 8 PROJECTEURS



STELAR II 600W AS 4K

Flux émis (lm) : 90000
Puissance (W) : 600
Temp. de couleur (K) : 4000
IRC : 70

Niveau de compétition : FFT Nombre de mâts : 4 Hauteur des mâts (m) : 12

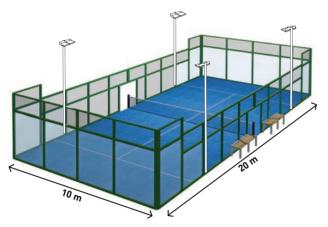












Surface de jeu : 20x10m

Position des mâts :

Distance mât / filet 500 lux : 7,5m Distance mât / filet 300 lux : 7,5m





PADEL

extérieur - 20x10m

SOLUTION 500 LUX / 12 PROJECTEURS



PLAYER II AS 184

 Flux émis (Im) :
 24682

 Puissance (W) :
 184

 Temp. de couleur (K) :
 4000

 IRC :
 80

Niveau de compétition : FFT Nombre de mâts : 4 Hauteur d'implantation (m) : 7



SOLUTION 300 LUX / 8 PROJECTEURS



PLAYER II AS 184

 Flux émis (Im) :
 24682

 Puissance (W) :
 184

 Temp. de couleur (K) :
 4000

 IRC :
 80

Niveau de compétition : FFT Nombre de mâts : 4 Hauteur d'implantation (m) : 7

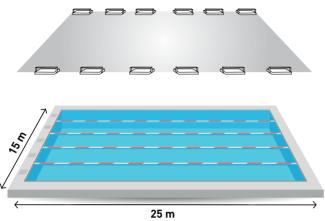












Dimensions bassin: 25x15m

Position des projecteurs :

Espacement des 2 lignes de projecteurs : 18m Espacement des projecteurs 500 lux : 3,5m Espacement des projecteurs 300 lux : 5,2m Espacement des projecteurs 200 lux : 6,3m



PISCINE

intérieur - implantation bilatérale h=7m

SOLUTION 500 LUX / 20 PROJECTEURS





 Flux émis (lm):
 20900

 Puissance (W):
 170

 Temp. de couleur (K):
 4000

 IRC:
 80

Niveau de compétition : NF EN 12193 classe I national

Hauteur d'implantation (m): 7





RAPTOR PAS 170W 4K

 Flux émis (Im):
 20900

 Puissance (W):
 170

 Temp. de couleur (K):
 4000

 IRC:
 80

Niveau de compétition : NF EN 12193 classe II régional

Hauteur d'implantation (m): 7

SOLUTION 200 LUX / 10 PROJECTEURS



RAPTOR PAS 170W 4K

 Flux émis (Im):
 20900

 Puissance (W):
 170

 Temp. de couleur (K):
 4000

 IRC:
 80

Niveau de compétition : NF EN 12193 classe III

entrainement / scolaire

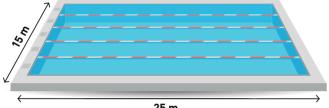








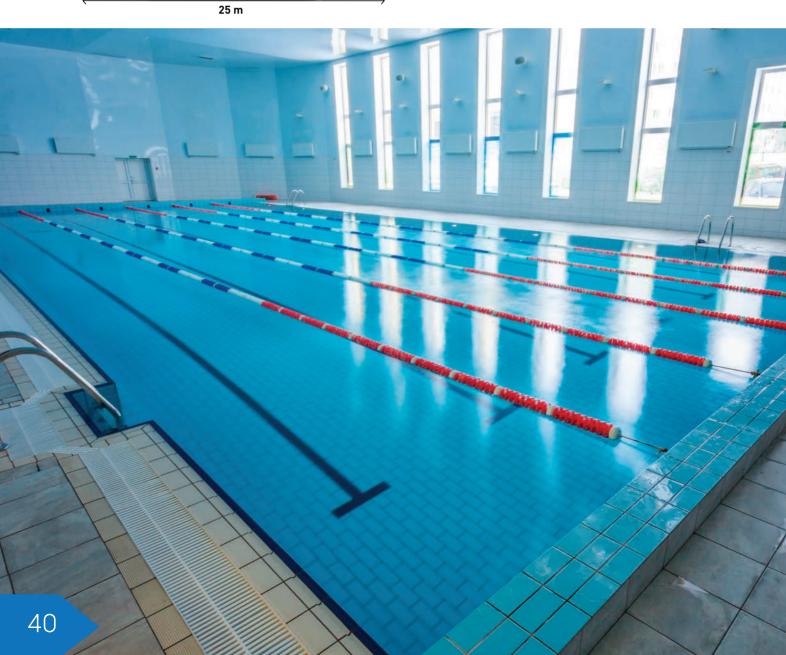




Dimensions bassin: 25x15m

Position des projecteurs :

Espacement des 2 lignes de projecteurs : 9,5m Espacement des projecteurs 500 lux : 4,16m Espacement des projecteurs 300 lux : 5,2m Espacement des projecteurs 200 lux : 8,4m



PISCINE

intérieur - implantation zénithale h=7m

SOLUTION 500 LUX / 18 PROJECTEURS





 Flux émis (Im) :
 22100

 Puissance (W) :
 182

 Temp. de couleur (K) :
 4000

 IRC :
 80

Niveau de compétition : NF EN 12193 classe I national

Hauteur d'implantation (m): 7





RAPTOR PS 182W 4K

 Flux émis (Im):
 22100

 Puissance (W):
 182

 Temp. de couleur (K):
 4000

 IRC:
 80

Niveau de compétition : NF EN 12193 classe II régional

Hauteur d'implantation (m): 7

SOLUTION 200 LUX / 8 PROJECTEURS



RAPTOR PS 182W 4K

Flux émis (lm) : 22100
Puissance (W) : 182
Temp. de couleur (K) : 4000
IRC : 80

Niveau de compétition : NF EN 12193 classe III

entrainement / scolaire





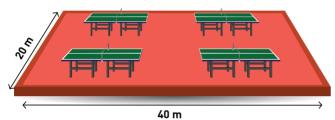












Dimensions salle: 40x20m (9 tables)

Position des luminaires :

Espacement des 4 lignes de luminaires : 6m Espacement des luminaires 750 lux : 4,7m Espacement des luminaires 500 lux : 7,2m Espacement des luminaires 300 lux : 8,3m





TENNIS DE TABLE

intérieur - implantation zénithale h=6m

SOLUTION 750 LUX / 36 LUMINAIRES



DOJO II 27500 3L

 Flux émis (Im):
 27500

 Puissance (W):
 219

 Temp. de couleur (K):
 4000

 IRC:
 80

Niveau de compétition : FFTT national

Hauteur d'implantation (m): 6



SOLUTION 500 LUX / 24 LUMINAIRES



DOJO II 27500 3L

 Flux émis (Im):
 27500

 Puissance (W):
 219

 Temp. de couleur (K):
 4000

 IRC:
 80

Niveau de compétition : FFTT régional

Hauteur d'implantation (m): 6



SOLUTION 300 LUX / 20 LUMINAIRES



DOJO II 24000 3L

Flux émis (lm) : 24000 Puissance (W) : 187 Temp. de couleur (K) : 4000 IRC : 80

Niveau de compétition : NF EN 12193 classe III

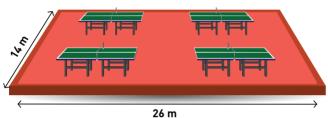
entrainement / scolaire











Dimensions salle: 26x14m (4 tables)

Position des luminaires :

Espacement des 5 lignes de luminaires : 5,5m Espacement des luminaires 750 lux : 2,8m Espacement des luminaires 500 lux : 4,8m Espacement des luminaires 300 lux : 4,8m





TENNIS DE TABLE

intérieur - implantation zénithale h=4,5m

SOLUTION 750 LUX / 25 LUMINAIRES



DOJO II 18300 2L

 Flux émis (Im):
 18300

 Puissance (W):
 145

 Temp. de couleur (K):
 4000

 IRC:
 80

Niveau de compétition : FFTT national

Hauteur d'implantation (m): 4,5



SOLUTION 500 LUX / 15 LUMINAIRES



DOJO II 18300 2L

 Flux émis (Im):
 18300

 Puissance (W):
 145

 Temp. de couleur (K):
 4000

 IRC:
 80

Niveau de compétition : FFTT régional

Hauteur d'implantation (m): 4,5



SOLUTION 300 LUX / 15 LUMINAIRES



DOJO II 12600 2L

Flux émis (lm) : 12600 Puissance (W) : 115 Temp. de couleur (K) : 4000 IRC : 80

Niveau de compétition : NF EN 12193 classe III

entrainement / scolaire















Dimensions salle : 34x17m Dimensions aires de jeux : 10x10m

Position des luminaires :

Espacement des 4 lignes de luminaires : 4,25m Espacement des luminaires 750 lux : 3,8m Espacement des luminaires 500 lux : 5m

Espacement des 3 lignes de luminaires : 5,6m Espacement des luminaires 200 lux : 7m



ARTS MARTIAUX

intérieur - implantation saillie h=4m

SOLUTION 750 LUX / 36 LUMINAIRES





 Flux émis (Im) :
 12600

 Puissance (W) :
 115

 Temp. de couleur (K) :
 4000

 IRC :
 80

Niveau de compétition : NF EN 12193 classe I national

Hauteur d'implantation (m): 4

SOLUTION 500 LUX / 28 LUMINAIRES



DOJO II 12600 2L

Flux émis (lm): 12600
Puissance (W): 115
Temp. de couleur (K): 4000
IRC: 80

Niveau de compétition : NF EN 12193 classe II régional

Hauteur d'implantation (m): 4

SOLUTION 200 LUX / 15 LUMINAIRES



DOJO II 8900 2L

 Flux émis (Im):
 8900

 Puissance (W):
 84

 Temp. de couleur (K):
 4000

 IRC:
 80

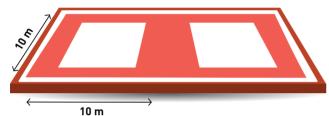
Niveau de compétition : NF EN 12193 classe III entrainement / scolaire











Dimensions salle: 34x17m Dimensions aires de jeux 10x10m

Position des luminaires :

Espacement des 7 lignes de luminaires : 2,4m Espacement des luminaires 750 lux : 3m

Espacement des 5 lignes de luminaires : 3,6m Espacement des luminaires 500 lux : 3m

Espacement des 4 lignes de luminaires : 4,8m Espacement des luminaires 200 lux : 4,8m





ARTS MARTIAUX

intérieur - implantation encastrée h=4 m

SOLUTION 750 LUX / 77 LUMINAIRES





Flux émis (lm) : 6500
Puissance (W) : 55
Temp. de couleur (K) : 4000
IRC : 80

Niveau de compétition : NF EN 12193 classe I national

Hauteur d'implantation (m): 4





CADOR 54 C 6500/840

Flux émis (Im) : 6500
Puissance (W) : 55
Temp. de couleur (K) : 4000
IRC : 80

Niveau de compétition : NF EN 12193 classe II régional

Hauteur d'implantation (m): 4

SOLUTION 200 LUX / 28 LUMINAIRES



CADOR 54 C 6500/840

 Flux émis (Im):
 6500

 Puissance (W):
 55

 Temp. de couleur (K):
 4000

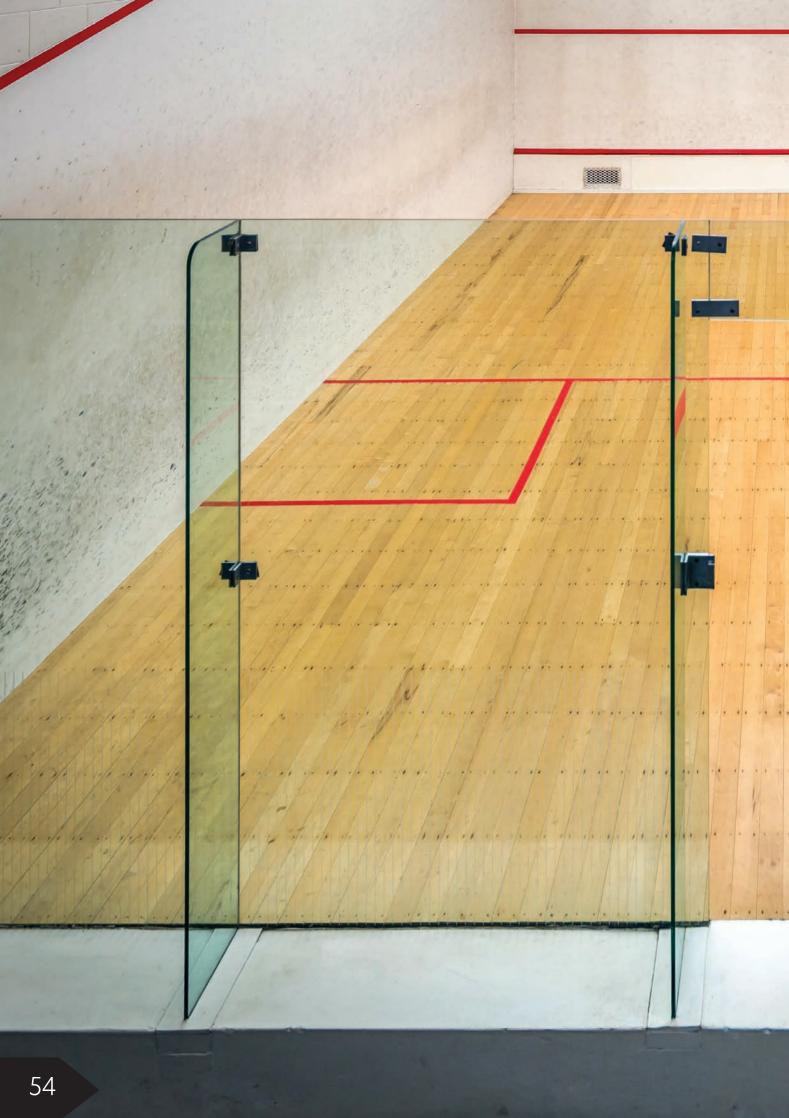
 IRC:
 80

Niveau de compétition : NF EN 12193 classe III

entrainement / scolaire





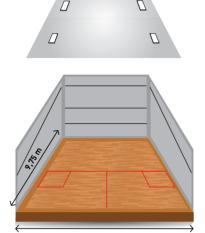


SQUASH

9,75x6,4m - 750 Lux / 500 Lux / 300 Lux







Dimensions aire de jeu : 9,75x6,4m



SQUASH

intérieur - implantation saillie h=6m

SOLUTION 750 LUX/ 6 LUMINAIRES



DOJO II 18300 2L

 Flux émis (Im):
 18300

 Puissance (W):
 145

 Temp. de couleur (K):
 4000

 IRC:
 80

Niveau de compétition : NF EN 12193 classe I national

Hauteur d'implantation (m): 6

SOLUTION 500 LUX/ 6 LUMINAIRES



DOJO II 12600 2L

 Flux émis (Im):
 12600

 Puissance (W):
 115

 Temp. de couleur (K):
 4000

 IRC:
 80

Niveau de compétition : NF EN 12193 classe II régional

Hauteur d'implantation (m): 6

SOLUTION 300 LUX/ 6 LUMINAIRES



DOJO II 8900 2L

 Flux émis (Im):
 8900

 Puissance (W):
 84

 Temp. de couleur (K):
 4000

 IRC:
 80

Niveau de compétition : NF EN 12193 classe III entrainement / scolaire

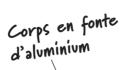




















STELAR I

STELAR II

Diffuseur en verre trempé





















Projecteur LED en fonte d'aluminium protégé par peinture coloris argent RAL 9006.

Emission de flux asymétrique.

Diffuseur en verre trempé.

Ailettes de refroidissement assurant une excellente dissipation thermique.

Utilisation intérieure ou extérieure. Durée de vie : 50 000 heures L90 B10. Température d'utilisation : -25°C à +45°C.

Livré avec kit de fixation des drivers sur étrier.

Afin de garantir les caractéristiques d'étanchéité, emploi d'un câble souple impératif. Tension: 230V Fréquence: 50Hz.

Garantie: 5 ans Sur demande :

(5 pièces minimum)

- Température de couleur 3000K. 5700K
- Protection bord de mer.
- Etrier spécifique permettant l'orientation horizontale des projecteurs à plus ou moins 30°.
- Coffret pour 3 drivers.



AVANTAGES:

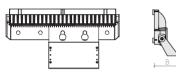
- Grande plage de flux



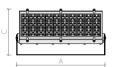


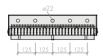


LUMINAIRES SPORTIFS



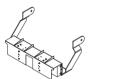








Références	Codes articles	Puis. (W)	Flux émis (Lm)	Temp. de coul. (K)	Poids (Kg)
STELAR I AS 320W 4K	31211701	320	43500	4000	14,1
STELAR I AS 320W 4K DALI	31211705	320	43500	4000	14,1
STELAR I AS 450W 4K	31211712	450	60109	4000	14,1
STELAR I AS 450W 4K DALI	31211716	450	60109	4000	14,1





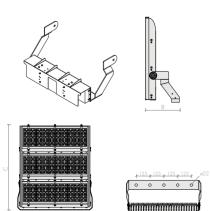






Références	Codes articles	Puis. (W)	Flux émis (Lm)	Temp. de coul. (K)	Poids (Kg)
STELAR II AS 600W 4K	31211730	600	89589	4000	30,1
STELAR II AS 600W 4K DALI	31211734	600	89589	4000	30,1
STELAR II AS 900W 4K	31211743	900	120219	4000	30,1
STELAR II AS 900W 4K DALI	31211747	900	120219	4000	30,1

Dimensions (mm) : A : 655 / B : 350 / C : 550

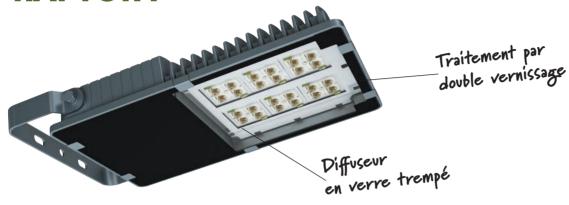




Références	Codes articles	Puis. (W)	Flux émis (Lm)	Temp. de coul. (K)	Poids (Kg)
STELAR III AS 1350W 4K	31211762	1350	180328	4000	41,7
STELAR III AS 1350W 4K DALI	31211766	1350	180328	4000	41,7
STELAR III AS 1350W 4K INT	31211764	1350	179161	4000	41,7
STELAR III AS 1350W 4K INT DALI	31211768	1350	179161	4000	41,7



RAPTOR P





Codes























Convient pour une utilisation bord de mer et piscine (accessoires nous consulter).

Classe de corrosion C4. Traitement par double vernissage.

Optique Symétrique (S), Asymétrique 45° (AS) ou optique routière (ROU). Vitre de fermeture en verre trempé épaisseur 4 mm avec joint d'étanchéité en néoprène.

Ailettes de refroidissement assurant une excellente dissipation thermique.

Étrier inclinable en acier d'épaisseur 3 mm.

Membrane Goretex pour régulation de la pression

Livré avec connecteur rapide IP67 pour un raccordement simple et sans outil.

Température de couleur : 3000K et 4000K.

Durée de vie : 100 000 heures L80 B20 à Ta max = 40°C. 50 000 heures L90 B50 à Ta max = 25°C.

Température d'utilisation : -30°C à +40°C. Appareillage électronique 230V 50Hz intégré.

Garantie: 5 ans Sur demande:

(20 pièces minimum)

- version DALI.

AVANTAGES:

- Compatible ambiance chlorée.

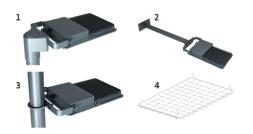
RAPTOR R

Références	Codes articles	Puis. (W)	Flux émis (Lm)	Optique	Poids (Kg)
RAPTOR P 33W S 4K	31371908	33	3950	Symétrique	6,5
RAPTOR P 67W S 4K	31371910	67	8070	Symétrique	6,5
RAPTOR P 99W S 4K	31371912	99	11950	Symétrique	6,5
RAPTOR P 132W S 4K	31371914	132	15930	Symétrique	6,5
RAPTOR P 153W S 4K	31371916	153	18030	Symétrique	6,5
RAPTOR P 182W S 4K	31371918	182	22100	Symétrique	6,5
S = symétrique, 4K = 4000K					
RAPTOR P 33W AS 4K	31371919	33	3950	Asymétrique	6,5
RAPTOR P 67W AS 4K	31371920	67	8050	Asymétrique	6,5
RAPTOR P 99W AS 4K	31371922	99	11930	Asymétrique	6,5
RAPTOR P 132W AS 4K	31371924	132	15900	Asymétrique	6,5
RAPTOR P 145W AS 4K	31371926	145	17820	Asymétrique	6,5
RAPTOR P 170W AS 4K	31371928	170	20900	Asymétrique	6,5

AS = asymétrique, 4K = 4000K

ACCESSOIRE(S) (à commander séparément)

Références	articles	Schémas
Adaptateur top pour poteau diamètre 60mm / 76mm	31371990	1
Tige de déport 750mm	31371992	2
Bride de montage sur mât diamètre 60mm / 76mm	31371994	3
Grille de protection	31371996	4
Paire d'étriers de suspension	31371998	
Verre sablé	31371999	



LUMINAIRES SPORTIFS

PLAYER II















CE









Projecteurs avec corps en aluminium moulé sous

Couvercle supérieur en tôle d'acier émaillée.

Peinture polyester grise RAL 9006.

Diffuseur transparent en PMMA.

Equipé d'une protection contre les surtensions et d'un connecteur rapide étanche.

Veillez à bien positionner le luminaire en parallèle du terrain conformément au placement de l'étude.

Température de couleur : 4000K. Durée de vie : 74 000 heures L80 B10 à Ta 35°C.

Tension: 230V Fréquence: 50Hz.

Garantie: 5 ans Sur demande: (10 pièces minimum)

- version DALI.

- Température de couleur 3000K et 5000K.

PLAYER II - version asymétrique



Références	Codes articles	Puis. (W)	Flux émis (Lm)	Poids (Kg)
PLAYER II AS 99	31347232	99	14628	7,18
PLAYER II AS 138	31347235	138	18511	7,18
PLAYER II AS 184	31347239	184	24682	8,00

PLAYER II - version symétrique





Références	articles	(W)	(Lm)	(Kg)
PLAYER II S 99	31347242	99	14747	7,18
PLAYER II S 138	31347246	138	18662	7,18
PLAYER II S 184	31347248	184	24882	8,00
PLAYER II S 184 DALI	31347249	184	24882	8,00



ACCESSOIRE(S) (à commander séparément)

Références	Codes articles	(Kg)
Grille de protection	31347201	0,125
Etrier de fixation	31347205	0,680

AVANTAGES:

- Durée de vie élevée.









Codes

Poids























Luminaire gymnase LED en tôle d'acier laqué poudre époxy blanche.

Grille de protection acier montée sur charnière.

Double allumage 1/3 et 2/3 sur les versions 24000Lm et 27500Lm.

Plafond : Fixation directe ou avec étriers orientables 30° (à commander séparément).

Suspension par chaînettes ou tiges filetées (non fournies).

Montage sur canalisation d'éclairage

Tension: 230 V Fréquence: 50 Hz.

ELSY-LUM: nous consulter.
Température de couleur: 4000K.
Durée de vie: 50 000 heures L80 B10.

Garantie: 5 ans

DOJO II

Références	Codes articles	Puis. (W)	Flux émis (Lm)	Dim. L/I/h (mm)	Poids (Kg)
DOJO II 8900 2L	31136350	84	8900	1548/292/55	10
DOJO II 12600 2L	31136352	115	12600	1548/292/55	10
DOJO II 18300 2L	31136360	145	18300	1548/292/55	13
DOJO II 24000 3L	31136362	187	24000	1548/432/55	13
DOJO II 27500 3L	31136364	219	27500	1548/432/55	13
DOJO II 8900 2L DALI	31136351	84	8900	1548/292/55	10
DOJO II 12600 2L DALI	31136353	115	12600	1548/292/55	10
DOJO II 18300 2L DALI	31136361	145	18300	1548/292/55	13
DOJO II 24000 3L DALI	31136363	187	24000	1548/432/55	13
DOJO II 27500 3L DALI	31136365	219	27500	1548/432/55	13

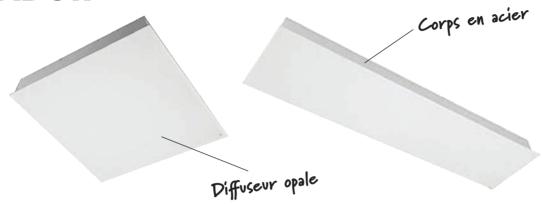
ACCESSOIRE(S) (à commander séparément)

Références	articles	(Kg)
Adaptateur pour montage étrier ELSY-LUM (unité)	31136371	0,01
Paire d'étriers orientables 30° max - fixation plafond	31136373	0,01



LUMINAIRES SPORTIFS

CADOR

























Luminaire encastré LED pour faux plafond modulaire 600x600mm et 1200x300cm.

Livré avec filin de sécurité.

Température de couleur 4000K. Corps en acier laqué RAL 9016.

Diffuseur PS Opale.

Durée de vie : 50 000H L80 B10. Tension: 230V Fréquence: 50Hz.

Garantie: 5 ans Sur demande:

(10 pièces minimum) - diffuseur micro-prismatique (version 32W, UGR<19).

- température de couleur : 3000K.

- version DALI.

CADOR OP

CADOR 54 C 4100/840 31125702 32 4100 CADOR 54 CR 3900/840 31125704 32 3900 CADOR 54 C 5000/840 31125706 44 5000	(Lm/W)	(mm)	(Kg)
	128	596/596	2,6
CADOR 54 C 5000/840 31125706 44 5000	122	1196/296	2,8
3.120.101.000.001.0	114	596/596	2,6
CADOR 54 C 5000/840 DALI 31125707 44 5000	114	596/596	2,6
CADOR 54 R 5000/840 31125708 44 5000	114	1196/296	2,8
CADOR 54 C 6500/840 31125710 55 6500	118	596/596	2,6
CADOR 54 R 6500/840 31125712 57 6500	114	1196/296	2,8

ACCESSOIRE(S) (à commander séparément)

Références	articles	(mm)	(Kg)
Cadre saillie pour CADOR 600x600	31125792	660/660/143	2
Cadre saillie pour CADOR 1200x300	31125794	1250/350/143	2

AVANTAGES:

- Flux émis élevé
- Possibilité de montage en saillie





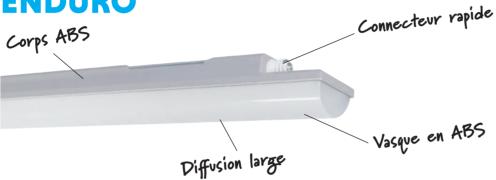
LUMINAIRES LOCAUX ANNEXES INTERIEURS





LOCAL DE RANGEMENT / LOCAL TECHNIQUE

ENDURO

















et de chlore.







Luminaire pour un usage général intensif (piscines, locaux industriels,...) ou en usage fermier. Haute résistance aux concentrations d'ammoniac

Assemblé en usine, livré prêt à la pose avec connecteur rapide externe STUCCHI, paire d'étriers et crochets de suspension en acier inox 301 M.

Diffuseur en ABS, corps en ABS.

Pas de clips simplifiant les opérations de nettoyage.

Entraxe de fixation 420 à 700mm (version 1175mm) ou 700-980mm (version 1455mm).

Livré avec connecteur(s) de raccordement pour câble souple.

Versions graduables sans scintillement :

• DALI de 1% à 100%

Durée de vie :

50 000 heures L90 B10 110000 heures L80 B20.

Température de couleur : 4000K. Tension: 230V Fréquence: 50Hz.

Nettoyage

L'exposition de ce luminaire à certains produits de nettoyage, (détergents...)

risque de nuire à l'intégrité de ses matériaux. Nous vous recommandons de nous consulter pour déterminer le produit le mieux adapté.

Garantie: 5 ans

AVANTAGES:

- Nettoyage facile
- -Connecteur rapide
- -Résiste aux chocs (IK10)

ENDURO

Poids (Kg)
F 1,5
1,5
F 1,8
1,8
F 1,8
1,8

TRA: avec câblage traversant 1.5mm² et livré avec bouchon de fermeture

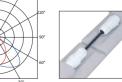
ACCESSOIRE(S) (à commander séparément)

Références	Codes articles
Cordon interliaison 2ml standard 3P équipé connecteurs M+F	31112590
Cordon interliaison 2ml 5P DALI / 1.10V équipé connecteurs M+F	31112594

F = femelle, M = mâle









LUMINAIRES LOCAUX ANNEXES

Intérieur

VESTIAIRE / CIRCULATION / DOUCHE

WELL II





Dim.

Ø/H

(mm)

170/80

170/80

170/80

Poids

(Kg)

0.18

0,18

0.18

Temp. de

coul. (K)

3000

3000

3000























Downlight LED rond. Collerette aluminium anodisé. Finition: blanc RAL 9003.

Température de couleur : 3000K et 4000K. Durée de vie : 50 000 heures L80 B10. Tension: 230 V Fréquence: 50/60 Hz.

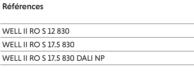
Garantie: 5 ans Sur demande: (20 pièces minimum)

- version DALI pour les versions non codifiées.

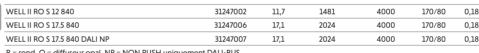
WELL II R O











Codes

articles

31247004

31247008

31247009

Puis.

(W)

11.7

17,1

17.1

Flux émis

(Lm)

1427

1992

1952

R = rond, O = diffuseur opal, NP = NON PUSH uniquement DALI-BUS

AVANTAGES: - IP 54 -Classe II 69



VESTIAIRE / CIRCULATION

FIRST TUB



Embouts et étriers inox





















Luminaire formé d'un fourreau en polycarbonate opale de diamètre 75mm.

Embouts et étriers anti rayures en inox 304 avec joints internes en silicone.

Raccordement sur connecteur rapide extérieur par câble souple ou rigide.

Entr'axe de fixation réglable au moyen de la paire d'étriers fournie.

Usage extérieur sous abri uniquement.

Durée de vie : 60 000 heures L80 B20 à Ta = 25°C.

Tension: 230 V, Fréquence: 50 Hz.

Garantie: 3 ans Sur demande :

(20 pièces minimum)

- DALI

AVANTAGES:

- IP67

FIRST TUB

Références	Codes articles	Puis. (W)	Temp. de coul. (K)	Flux émis (Lm)	Dim. L/I/h (mm)	Poids (Kg)
FIRST TUB 2500 3K	31112683	20	3000	2500	552	1,1
FIRST TUB 5000 3K	31112687	40	3000	5000	1152	2,2
FIRST TUB 6000 3K	31112692	50	3000	6000	1452	3,1
FIRST TUB 2700 4K	31112681	20	4000	2700	552	1,1
FIRST TUB 5300 4K	31112685	40	4000	5300	1152	2,2
FIRST TUB 5300 4K SENSOR	31112686	40	4000	5300	1152	2,2
FIRST TUB 6300 4K	31112689	50	4000	6300	1452	3,1
FIRST TUB 6300 4K SENSOR	31112690	50	4000	6300	1452	3,1
FIRST TUB 6300 4K SENSOR	31112690	50	4000	6300	1452	

ACCESSOIRE(S) (à commander séparément)

Références	articles
Paire de colliers déco à grenouillère simples INOX 316L	31112696
Paire de filins de suspension longueur 1500mm	31111900
Paire de colliers antivandales INOX 316 L	31112698



Collier déco à grenovillère simple INOX 316L

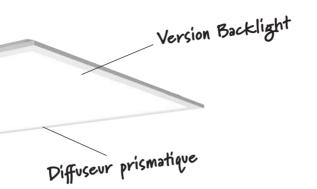


LUMINAIRES LOCAUX ANNEXES

Intérieur

BUREAU / CLUB-HOUSE / VESTIAIRE

FIRST BACK























Luminaire LED à diffuseur prismatique, technologie «backlight».

Livré avec filin de rappel à la dalle. Durée de vie : 50 000 heures L70 B50.

Tension: 230V, Fréquence: 50 Hz.

Livré avec driver déporté.

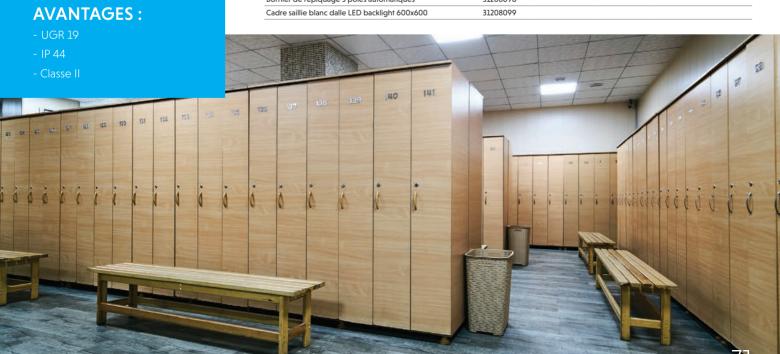
Garantie: 3 ans

FIRST BACK

Références	Codes articles	Puis. (W)	Temp. de coul. (K)	Flux émis (Lm)	Dim. L/I/h (mm)	Poids (Kg)
FIRST BACK 600 36W 830	31208004	36	3000	4000	595/595/30	2
FIRST BACK 600 36W 830 DALI	31208006	36	3000	4000	595/595/30	2
FIRST BACK 600 36W 840	31208002	36	4000	4000	595/595/30	2
FIRST BACK 600 36W 840 DALI	31208008	36	4000	4000	595/595/30	2
FIRST BACK 1200 36W 40W 830	31208015	36	3000	4000	1195/295/30	2
FIRST BACK 1200 36W 830 DALI	31208024	36	3000	4000	1195/295/30	2
FIRST BACK 1200 36W 840	31208017	36	4000	4000	1195/295/30	2
FIRST BACK 1200 36W 840 DALI	31208027	36	4000	4000	1195/295/30	2

ACCESSOIRE(S) (à commander séparément)

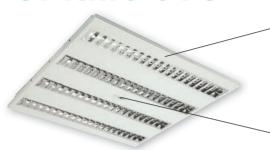
Références	Codes articles	Description produit	Tension (V)	Fréquence (Hz)	Dim.l/b/h (mm)
Contrôleur DALISYST	31271240	unité de contrôle	200/240	50/60	118/30/21
Kit serre câble	31271252				
Bornier de repiquage 3 pôles automatiques	31208096				
Cadre saillie blanc dalle LED backlight 600x600	31208099				





BUREAU / CLUB-HOUSE

OPTIMO UVC



Grille double parabole UGRL19

Cellule de détection de présence





LED



IRC

80



MacAdam

3









L'émission sur deux modules centraux d'une « lumière noire UVC », non visible, virucide et bactéricide, a pour objectif principal de désinfecter l'air, les surfaces et les objets irradiés par ses rayonnements.

Deux modules LEDs extérieurs assurent la fonction d'éclairage.

Désinfection en toute sécurité via la technologie CASAMBI : les cycles de désinfection se déroulerons la nuit ou tout moment de la journée en l'absence des personnes.

Il faut compter 53 mn pour désinfecter efficacement 12m² de bureau en moyenne.

Les luminaires seront programmés à la commande par nos soins et selon les informations transmises par le client (Jours et horaires de désinfections).

Des LED bleues signalent que le luminaire est en désinfection de zone alertant la personne sur la présence des UVC avant qu'elle ne s'approche.

Si malgré tout elle se dirige vers la zone, une cellule de détection sur chaque luminaire coupe les UV quand cette personne est détectée dans la zone.

Luminaire encastré en tôle d'acier monobloc, laqué poudre époxy blanche, faible hauteur d'encastrement.

Optiques double parabole haut

Température de couleur : 4000K. Tension 230 V Fréquence : 50 Hz.

Garantie: 5 ans

OPTIMO UVC

Références	Codes articles	Puis. (W)	Flux émis (Lm)	Puis. UVC (W)	Dim. L/l/h (mm)	Poids (Kg)
OPTIMO E UVC FULL CASAMBI	31206850	27	3900	50	596/596/44	3,1
OPTIMO E UVC DALI / ON OFF	31206852	27	3900	50	596/596/44	3,1

FULL CASAMBI, permet le paramétrage sur les UVC et les modules d'éclairage.

CASAMBI-DALI / ON OFF, permet le paramétrage seulement sur les UVC, les modules d'éclairage sont gérés en DALI-BUS OU ON/OFF

OPTIMO E HQ - complément de gamme sans UVC

Références	articles	(W)	(Lm)	(mm)	(Kg)
OPTIMO E HQ LED 4X 840	31206807	36	4400	596/596/44	3,1
OPTIMO E HQ LED 4X 840 DALI	31206808	36	4400	596/596/44	3,1

ACCESSOIRE(S) (à commander séparément)

Références	Codes articles
Interrupteur sans fil XBlue pour version FULL CASAMBI	31271454
Module sauvegarde horloge 230V BTWCM Clock Backup*	31206864
Cadre saillie	31206862

pour le maintien de l'horloge CASAMBI en cas de micro coupure. Autonomie max 19h.

AVANTAGES:

- 2 en 1 : éclaire et désinfecte





LUMINAIRES LOCAUX ANNEXES

Intérieur



ECLAIRE en votre présence - DESINFECTE en votre absence







PARKING / ACCÈS























Lanterne LED avec corps en fonte d'aluminium traité par peinture polyester.

Finition: gris anthracite RAL 7039.

Protection en verre trempé transparent de 4 mm d'épaisseur et joint en silicone.

Lentille en PMMA Anti-UV.

2 optiques : Routier (OR), Asymétrique (AS). Précâblage 6 ou 8ml selon les puissances.

Equipement avec protection surtensions 6/8Kv.

Installation sur mât de diamètre 60mm par manchon réversible (inclus).

Durée de vie : 157 000 heures L80 B10. Température d'utilisation : -35°C à +50°C . Tension : 220-240V Fréquence : 50-60Hz.

Garantie: 5 ans Sur demande:

(10 pièces minimum)

- Manchon réversible Ø40-42mm.
- 2200K, 2700K et 4000 K.
- DALI.

AVANTAGES:

- Optique routière ou asymétrique
- Installation en top ou latérale
- Précablage 6 ou 8ml selon puissance

MISTRAL OR





a/b/c/d/e/f/g

Références	articles	(W)	(Lm)	(Lm)	Opliques	(Kg)
MISTRAL OR 24W 3K	31372501	24	3295	6	Routier 40°	5,19
MISTRAL OR 48W 3K	31372505	48	6592	6	Routier 40°	5,36
MISTRAL OR 72W 3K	31372509	72	9887	8	Routier 40°	5,44

MISTRAL AS





a/b/c/d/e/f/g

Références	Codes articles	Puis. (W)	Flux émis (Lm)	Précâblage (Lm)	Optiques	Poids (Kg)
MISTRAL AS 24W 3K	31372512	24	3070	6	Asymétrique 70°	5,19
MISTRAL AS 48W 3K	31372516	48	6145	6	Asymétrique 70°	5,36
MISTRAL AS 72W 3K	31372520	72	9220	8	Asymétrique 70°	5,44

LUMINAIRES ESPACES EXTÉRIEURS

Extérieur

FAÇADE BATIMENT / PARC À VELO

RAIN EXT

Connecteur rapide







Etriers à vis antivandales (en option)



















Luminaire formé d'un fourreau en polycarbonate opale et embouts en inox 304.

Paire d'étriers en acier INOX avec fermeture à arenouillère (inclus).

Raccordement rapide sur connecteur extérieur WIELAND (connecteur complémentaire inclus).

Température de couleur : 3000K.

Température de fonctionnement -20°C/+40°C.

Durée de vie : 50 000 heures L70 B50. Diamètre 100mm (120mm avec les colliers). Tension: 230 V, Fréquence: 50 Hz.

Garantie: 5 ans

FIRST BACK



Références	Codes articles	Puis. (W)	Flux émis (Lm)	Longueurs (mm)	Poids (Kg)
RAIN EXT 1700/830	31112892	16	1712	763	1,7
RAIN EXT 3500/830	31112894	32	3424	1375	2,5
RAIN EXT 4200/830	31112896	40	4220	1660	3,6

EXT : installation extérieur

ACCESSOIRE(S) (à commander séparément)

Références	articles
Paire d'étriers antivandales	31113240

AVANTAGES:

- Résiste à la pluie et aux UV du soleil
- Résiste aux chocs (IK10)
- Nettoyage au jet haute pression





ACCÈS PORTES

FIRST HUB II



Fermeture par vis



Diffuseur polycarbonate opale

















Hublot antivandale avec corps et diffuseur en polycarbonate opale.

Installation murale ou plafonnier.

Température de couleur interchangeable à l'aide d'un SWITCH CCT : 3000K, 4200K ou 6500K.

Durée de vie : 50 000 heures L70 B50. Tension: 230 V, Fréquence: 50 Hz.

Garantie 3 ans

FIRST HUB II



3000K:b/d/f/g 4000K : b/f/g

Références		Codes articles	Puis. (W)	Temp.de couleur (K)	Flux émis (Lm)	Diamètre (mm)	Poids (Kg)
FIRST HUB II CCT 18 E	3	31243932	18	3000-4200-6500	1550-1700-1550	300	0,63
FIRST HUB II CCT 18 N	N	31243934	18	3000-4200-6500	1400-1500-1400	300	0,63
FIRST HUB II CCT 28 E	3	31243936	28	3000-4200-6500	2500-2700-2500	300	0,67
FIRST HUB II CCT 28 N	N	31243938	28	3000-4200-6500	2350-2500-2350	300	0,67
FIRST HUB II CCT 18 E	3 HF	31243942	18	3000-4200-6500	1550-1700-1550	300	0,65
FIRST HUB II CCT 18 N	N HF	31243944	18	3000-4200-6500	1400-1500-1400	300	0,65
FIRST HUB II CCT 28 E	3 HF	31243946	28	3000-4200-6500	2500-2700-2500	300	0,69
FIRST HUB II CCT 28 N	N HF	31243948	28	3000-4200-6500	2350-2500-2350	300	0,69

AVANTAGES:

- Résiste aux chocs (IK10)
- Déctecteur de présence selon version
- Switch CCT 3000K / 4200K / 6500K

ACCESSOIRE (à commander séparément)

Référence	Code article
Jeu de vis antivandales + clé	31243950

B = Blanc, N = Noir



LUMINAIRES ESPACES EXTÉRIEURS

Extérieur

CIRCULATION

FIRO





Temp. de

















Bornes décoratives LED

Corps et tête en aluminium extrudé.

Revêtement peinture polyester garantissant une haute résistance à la corrosion et aux UV.

Diffuseur polycarbonate transparent.

Finition: Gris anthracite RAL 7043.

Pré-câble avec connecteur IP68.

Durée de vie : 50 000 heures L70 B50.

Tension: 230 V Fréquence: 50 Hz.

Garantie : 5 ans

Sur demande:

(15 pièces minimum)

- coloris noir, blanc ou gris aluminium.

FIRO 1000



3000K : b/d/f/g 4000K : b/f/g

Références	Codes articles	Puis. (W)	Flux émis (Lm)	couleur (K)	Dim. Ø/H (mm)	Poids (Kg)
FIRO LED 1000mm 17W 830	31281746	17	1423	3000	150/1000	5,98
FIRO LED 1000mm 17W 840	31281740	17	1494	4000	150/1000	5,98

ACCESSOIRE (à commander séparément)

Référence	Codes article
Gabarit et tiges de scellement 174xH 200 mm	31281762











GUIDE DE CHOIX DES MÂTS

Définition d'un code de mât : 3180XY ZZ

X = TYPE DE MÂT	Y = FINITION DE MÂT	Z = HAUTEUR DE MÂT
Z = CYLINDRO-CONIQUE	1: ACIER GALVANISE	03 = 3m
4 = OCTOGONAL	3 ALUMIUM	04 = 4m
6 = TUBULAIRE ALUMINIUM	5 THERMOLAQUAGE	05 = 5m
8 = CYLINDRO-CONIQUE ALUMINIUM	7 BORD DE MER	06 = 6m
		07 = 7m
Applications des CGV Sermes propres	aux mats	08 = 8m
Minimum de commande à 350 €/H.T.	aux IIIais.	09 = 9m
Livraison directe avec franco spécifiqu	10 = 10m	
Frais de 130 €/H.T. pour toute commar	12 = 12m	

Frais de 130 €/H.T. pour toute commande en dessous du franco.

Délai moyen de livraison 4 semaines.

Pour toute annulation de commande en cours de fabrication les frais seront de 50% du montant de la commande.

Les coffrets de raccordement ne sont pas soumis à ces conditions.

MAT SPORTIF: nous consulter pour dimensionnement du mât et de la traverse adaptée au projet.

CYLINDRO CONIQUE



Codes articles	Hauteur (m)	Ø en top (mm)	Ø en top (mm) Carré inscrit intérieur	Semelle (mm)	(mm) Tiges		beton n)
					(mm)	largeur	hauteur
31802Y03	3	60	42x60	271		0,4	0,5
31802Y04	4	60	56x70	271	16/M14x300	0,4	0,6
31802Y05	5	60	74x70	271	10/M14X3UU	0,4	0,7
31802Y06	6	60	91x70	271		0,4	0,7
31802Y07	7	60	101x85	412	20 / 10 0 0	0,5	0,8
31802708	Q.	60	110v85	412	20/M18x400	0.5	no



OCTOGONAL



	Codes articles	Hauteur (m)	Ø en top (mm)	en top (mm) Carré inscrit intérieur		melle Tiges		beton n)	
						(mm)	largeur	hauteur	
1	31804Y06	6	60	89x85	412		0,6	1,1	1
00	31804Y07	7	60	89x85	412	20/M18x400	0,6	1,1	1
٥	31804Y08	8	60	95x85	412		0,6	1,1	1

TUBULAIRE ALUMINIUM



Codes articles	Hauteur (m)	Ø en top (mm)	Carré inscrit intérieur		Tiges (mm)	Massif beton (m)						
					(11111)	largeur	hauteur					
31806Y03	3	100	58x60	270		0,4	0,4					
31806Y04	4	100	58x60	270	16/M14x300	0,4	0,4					
31806Y05	5	100	58x60	270		0,4	0,5					

CYLINDRO-CONIQUE ALUMINIUM



Codes articles	Hauteur (m)	Ø en top (mm)	Carré inscrit intérieur	Semelle (mm)	Tiges	(mm)	
				(mm)	largeur	hauteur	
31808Y03	3	60	73x70	270		0,4	0,4
31808Y04	4	60	73x70	270	16/M14x300	0,4	0,4
31808Y05	5	60	73x70	270		0.4	0.5

Tiges de scellement comprises - Gabarit sur demande

RAL standards: Akzo gris 2900 sablé , RAL 7016 gris anthracite, RAL 9005 noir profond, RAL 7024 vert mousse, RAL 7022 gris terre d'ombre, RAL 7024 gris graphite, RAL 9006 Akzo silver D1036, RAL 6009 vert sapin, RAL 7043 gris trafic B, Akzo gris 2150 sablé, RAL 7015 gris ardoise, RAL 7035 gris lumière, RAL 3004 rouge pourpre, RAL 3005 rouge vin, RAL 9010 blanc pur, RAL 8017 brun chocolat, gris 2900 D1036, RAL 7011 gris fer, RAL 7012 gris basalte. Pour les autres RAL le surcout de peinture sera de 10% par rapport au RAL Standard.





MATS

Extérieur

GUIDE DE CHOIX DES ACCESSOIRES

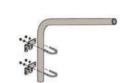
Attention! Les compatibilités des poids et SCX / Mât sont à vérifier impérativement.



CROSSE DE FIXATION ACIER EN TOP

Codes articles	Version	Saillie (m)	Angle (°)	Diamètre (mm)
31889108	simple	0,3	5	60
31889Y10	simple	0,5	5	60
31889Y11	simple	1	5	60
31889Y20	double	0,5	5	60
31889Y21	double	1	5	60
31889Y30	triple	0,5	5	60
31889Y40	quadrule	0,5	5	60

Codes articles	Remontée verticale (m)	Saillie (m)	Angle (°)	Diamètre (mm)
31887Y10	0,5	1	5	60
31887Y15	0,5	1,5	5	60



TRAVERSE À BRIDE

Codes articles	Nombre de projecteurs	Diamètre mât (mm)	Longueur (mm)		
31885Y12	1-2	60	300		
31885Y24	2-4	60	1100		

Couronnes : nous consulter



TRAVERSE CINTRÉE À BRIDE

Codes articles	Nombre de projecteurs		Longueur (mm)	
31885Y35	2-4	60	1100	
31885Y56	3-6	60	1600	

Couronnes : nous consulter





RÉDUCTEUR EN TOP

Codes articles	Matière du réducteur	Diamètre Diamètre tête de mât (mm)	
31883Y07	acier	76	60
21002V10	aluminium	100	40

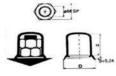


TIGES DE SCELLEMENT (KIT DE 4 PIÈCES)

Codes articles	M (mm)	Diamètre (mm)	Longueur (mm)
31881090	14	16	300
31881094	18	20	400



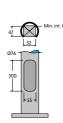


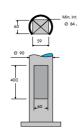


CAPUCHON DE PROTECTION AVEC GRAISSE (KIT DE 4 PIÈCES)

Codes articles	M (mm)	SP (mm)	D (mm)	H (mm)
31882001	14	21/22	37,1	40
31882005	18	27	43	50







COFFRET DE RACCORDEMENT

Référence	Codes articles	Porte mât (mm)	L/I/h (mm)	Ø intérieur mini du mât (mm)	Section câble maxi (mm²)
Coffret PF	31881003	55/300	280/52/51	70	16
Coffret PF PRF VR	31881017	55/300	280/52/51	70	16
Coffret 2PF*	31881005	60/400	388/59/73	84	16
Coffret 2PF PRF VR*	31881019	60/400	388/59/73	84	16









Utilisation salles de sports Associé avec le coupleur de bouton poussoir, possibilité de réaliser des appels de scènes (100%, 75%, 50%) pour différents niveaux d'éclairement (750 Lux; 500 Lux; 350 Lux par exemple).

Descriptif

Contrôlez la lumière via votre smartphone (bluetooth) ou bouton poussoir.

Plug and Play: fonctions de base utilisables sans application.

Facilité d'installation grâce à des modes de fonctionnement prédéfinis ajustable pour différents groupes.

Création aisée de scènes via l'application.

Caractéristiques

- Jusqu'à 32 drivers DALI.
- Jusqu'à 4 coupleurs de BP ou cellules présence/luminosité.
- Compatible avec drivers DALI DT8 Tunable White
- Longueur maximum DALI: 300m.
- Température d'utilisation : -20°C / +60°C.

COUPLEUR BOUTON POUSSOIR

REPETITEUR DE SIGNAL

DALI BLUEPROG

Référence

DALI BLUEPROG

En option

Références

Android ou iOS



Codes

article

31271460

Fréquence

. (Hz)

50/60

50/60

Codes

articles

31271423

31271267

Puis.

(W)

220/240

Fréquence

(Hz)

50/60

(°C)

0....+50

0.....+50

Ta

(°C)

-20...+60

Dim. L/I/h

(mm)

42/42/20

189/30/21

Dim. L/I/h

(mm)

48/49/22

Poids

(Kg)

0,44

Poids

(Kg)

0,22

0,69



Portée de connectivité radio jusqu'à 15m

AVANTAGES:

Possibilité d'appel de 3 niveaux



SYSTÈME DE GESTION

Appel de 3 niveaux d'éclairement en version DALI

Exemples d'applications

Configuration 1 (32 drivers DALI maxium):

Salle multispot 44x24m

20 projecteurs STELAR I 320W 4000K DALI

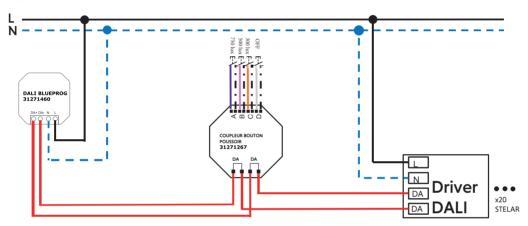
Objectif:

Appel de 3 niveaux d'éclairement (750 lux, 500 lux, 300 lux + extinction)

à l'aide 4 boutons poussoirs.

Références necessaires: x1 DALI BLUEPROG 31271460

x1 COUPLEUR BOUTON POUSSOIR 31271423



Configuration 2 (128 drivers DALI maxium):

Salle multispot 44x24m

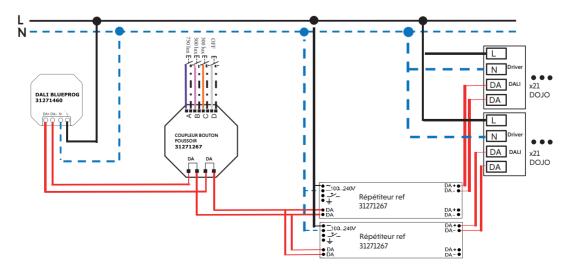
42 luminaires DOJO II 27500 3L DALI

Objectif:

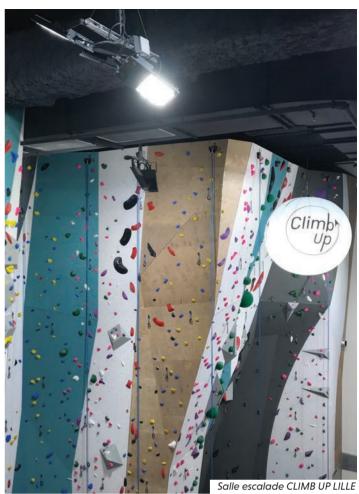
Appel de 3 niveaux d'éclairement (750 lux, 500 lux, 300 lux + extinction) à l'aide 4 boutons poussoirs.

Références necessaires:

- x1 DALI BLUEPROG 31271460
- x1 COUPLEUR BOUTON POUSSOIR 31271423
- x2 REPETITEUR DE SIGNAL 31271267









QUELQUES RÉALISATIONS

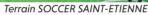




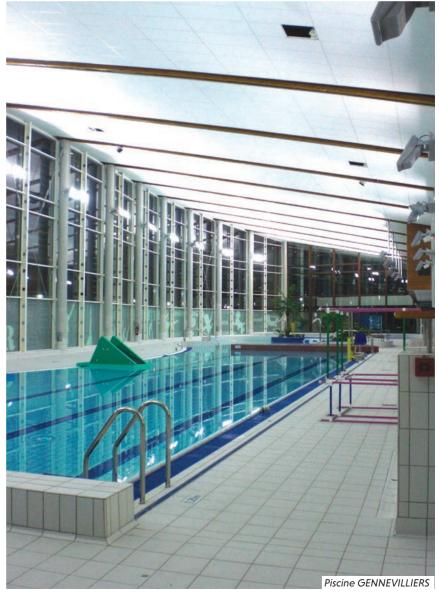












QUELQUES RÉALISATIONS









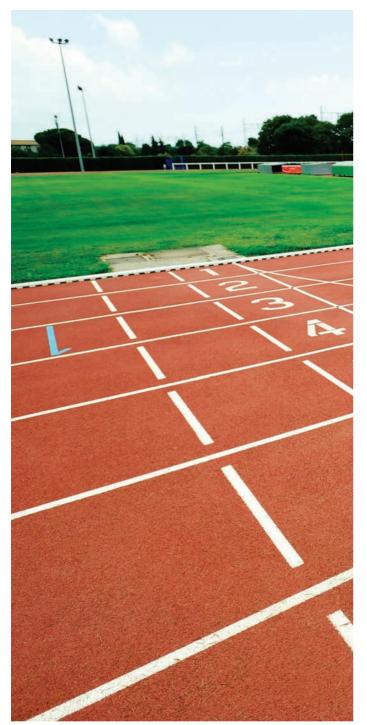


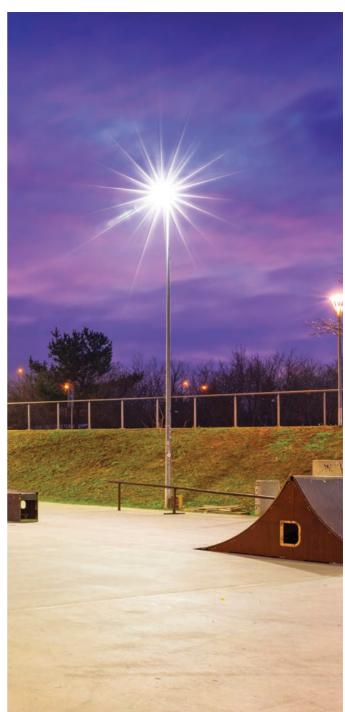




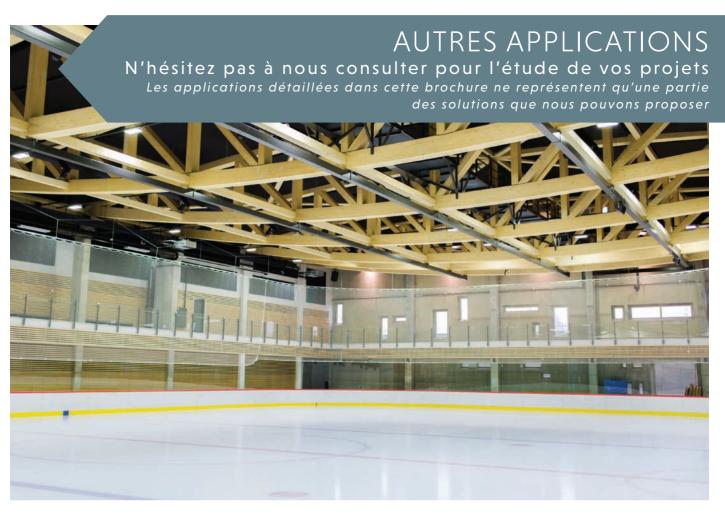




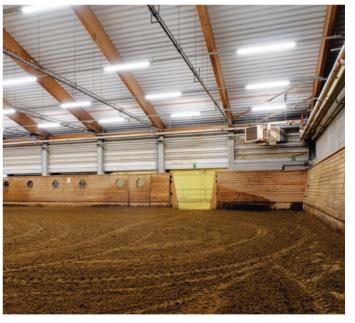
















	Classe de protection électrique 1		Eclairage uniquement indirect
	Classe de protection électrique 2		Eclairage direct ou symétrique
	Classe de protection électrique 3		Eclairage direct et indirect
[Pxx	Indice de protection contre les corps solides et liquides		Eclairage multidirectionnel
IKxx	Indice de protection contre les chocs		Eclairage diffusant
IPX9K	Indice de protection contre les nettoyeurs à haute pression		Eclairage asymétrique
xx J	Indice de protection contre les chocs exprimé en joules	DALI	Gradation numérique DALI
UGR <xx< th=""><th>Indice d'éblouissement</th><th>DALI - BP</th><th>Gradation numérique DALI et Bouton Poussoir</th></xx<>	Indice d'éblouissement	DALI - BP	Gradation numérique DALI et Bouton Poussoir
ВВС	Luminaire répondant aux préconisations BBC		Luminaire non graduale
x,xxm²	Surface de la prise aux vents	Phase	Gradation par découpage de phase
	Luminaire résistant aux ambiances chlorées	1-10V	Gradation analogique 1-10V
	Luminaire pour application bord de mer	•))\$	Détecteur de présence
XX°	Angle de diffusion lumineuse exprimé en degré	STUCCHI	Equipé de connecteurs étanches STUCCHI
CE	Conformité CE	WIELAND	Equipé de connecteurs étanches WIELAND
77	Usage en milieu alimentaire	MPM	Equipé de connecteurs étanche MPM
	Luminaire précablé, longueur du câble exprimée en mètres	IP68	Equipé de connecteurs étanche IP68
Piéton	Luminaire resistant à un usage piéton	RAPIDE	Equipé de connecteurs rapide
max xxkm/h max x tonnes	Luminaire resistant à une charge roulante de X tonnes, roulant à XX Km/h	E27	Luminaire avec douille E27
XXX/XXX	Dimension de découpe d'encastrement carrée ou rectangulaire en mm		Luminaire pour tubes T5
OXX OXX	Diamêtre de découpe d'encastrement circulaire en mm		Luminaire pour tubes T8
	Recouvrement par un isolant interdit.	24 V	Tension 24V
(90)			

IRC

XX

(D)

GR x

MacAdam

Х

xx mm

xx leds/m

xx.x W/m

ΪΡχχ

IPxx

ULR<x%

Max. xx°

Indice de rendu des couleurs

Indice ellipse MacAdam

Seccable tous les XX mm

Nombre de LED par mètre

Indice de protection contre les corps solides et liquides intégral

Indice de protection contre

les corps solides et liquides

dépasser l'ULR de 4%

Luminaires répondant aux exigences du décret sur la pollution lumineuse

Angle max. d'inclinaison pour ne pas

par le dessous

Puissance par mètre

Groupe de risque photobiologique

SERMES

1.1. Les présentes conditions de SERMES sont communiquées à chaque Client professionnel pour lui permettre de passer commande. Elles figurent aussi dans les

tarifs de SERMÉS en sa possession.

1.2. Toute commande passée implique l'adhésion entière et sans réserve du Client 1.2. Toute commande passée implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions, aux conditions particulières mentionnées dans l'offre de SERMES ou au contrat correspondant à l'exclusion de tous autres documents. Le Client renonce à ses propres conditions générales et aucune condition particulière de ce dernier ne peut, suf acceptation formelle et écrite de SERMES, prévaloir sur les présentes conditions.
1.3. Les présentes conditions pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur à la date de l'achat immédiat ou de la passation de commande.
1.4. Le fait que SERMES ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes clauses ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

2. FORMATION DU CONTRAT

2.1. Offres et commandes
Les offres de SERMES sont fermes et valables pendant un (1) mois sauf spécifications particulières. Les commandes ne sont définitivement acceptées que lorsqu'elles ont été

Les commandes ne sont définitivement acceptées que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit par SERMES et, le cas échéant, après règlement de l'acompte convenu. Les offres ou acceptations des r présentants ou salariés de SERMES ne l'engagent qu'après confirmation écrite du siège. L'acceptation peut néanmoins résulter de l'expédition du matériel. Une commande devenue définitive ne peut être annulée faute de quoi l'intégralité du prix des matériels sera facturée au Client et immédiatement exigible. 2.2. Le bénéfice de la commande est personnel au Client et ne peut être cédé sans l'accord préalable et écrit de SERMES.

3. OBJET DE LA LIVRAISON

3. OBJET DE LA LUVRAISON
3.1. Les renseignements, figurant sur les catalogues, prospectus et notices sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. SERMES est en droit d'apporter toutes modifications notamment de disposition, forme, poids, dimensions ou matière aux matériels, produits et éléments des systèmes. En cas de modification des normes ou d'amélioration des matériels endés, SERMES se réserve le droit de leur apporter les modifications techniques qui s'imposent, sans pour autant que l'objet de la commande ne soit modifié. SERMES pourra remplacer le matériel commandé par un matériel équivalent, de marque différente.

différente.

3.2. Le Client définit en tout état de cause ses propres besoins, ainsi que la destination du matériel commandé. Le cas échéant, il rédige le cahier des charges correspondant, en répondant strictement aux renseignements sollicités. Cette obligation du Client est déterminante de la bonne exécution par SERMES de la commande. Le Client transnet des données complètes, vérifiées et définitives, SERMES n'ayant aucune obligation de prendre des renseignements supplémentaires

ou de les contrôler.

3.3. Les conditions stipulées au § 3.2 ci-dessus sont a fortiori applicables lorsque 3.3. Les conditions stipulees au § 3.2 c-dessus sont à fortiori applicables lorsque le matériel est spécialement fabriqué pour le Client, suivant ses indications. Dans ce cas, le contrat d'entreprise à la charge de SERMES consiste exclusivement à réaliser ou faire réaliser le matériel tel que défini par le Client, compte tenu de sa destination et de ses contraintes techniques, à condition qu'elles aient été préalablement acceptées par SERMES, tel que prévu à l'article 2 ci-dessus.

4. MODALITES DE LA LIVRAISON

4.1. Délivrance Les livraisons peuvent être globales ou partielles et sont effectuées soit par la remise directe du matériel, soit par simple avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur ou à un transporteur dans les locaux de SERMES.

Le Client s'engage à prendre livraison du matériel dans les huit (8) jours ouvrés qui suivent l'avis de mise à disposition. Ce délai expiré SERMES sommera le Client de prendre possession du matériel et pourra décompter des frais de garde (__€ HT/ jour) ou annuler la commande. Si le matériel a été payé par le Client, SERMES ra le remboursement de la commande.

Al-2. Transfert des risques
Le transfert des risques sur le matériel commandé a lieu au jour de la livraison, tel que
prévu au §4.1 ci-dessus, ou au plus tard au jour où ce dernier aurait dû prendre livrai-

5. FRAIS ET RISQUES DE LA LIVRAISON

5. F.RAIS ET RISQUES DE LA LIVRAISON 5.1. Les matériels sont livrables à l'usine, conformément à l'Incoterm CCI 2020 EXIV départ usine. Si, à titre exceptionnel, le transporteur est désigné par SERMES, celui-ci agit pour le compte, aux frais et risques du Client. Lorsque le matériel voyage aux risques et périls du Client, sauf instructions préalables et écrites de sa part, renouvelées lors de chaque expédition et dont a réception est confirmée par SERMES, cette demière n'est tenue de souscrire ni assurance, ni déclaration de valeur ou déclaration d'intérêt à la livraison pour le compte du Client, quelle que soit la valeur des matériels expédiés.
5.2. Avaries, manquants et non-conformité

5.2. Avaries, manquants et non-conformité

Il appartient au Client, en cas d'avarie, non-conformité ou de manquant, refuser le colis, d'inscrire des réserves claires, précises et complètes sur le bon refuser le colis, d'inscrire des réserves claires, précises et complètes sur le bon de livraison et de les confirmer au transporteur par acte extrajudiciaire ou lettre RAR dans les 3 (trois) jours qui suivent la réception des mafériels. Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les manquants, vices apparents ou sur la non-conformité des matériels livrés par rapport aux matériels commandés ou au bordereau d'expédition doivent être formulées par écrit dans les 7 (sept) jours qui suivent leur livraison. Passé ce délai, aucune réclamation à ce titre ne sera admise. Le point de départ du délai est la date de livraison, qu'un procès-verbal de livraison soit ou non signé.

5.3. Frais

exceptionnel la livraison a lieu franco

Affire exceptionnel, la livraison a lieu franco.

a) Une participation aux frais de port et d'emballage sera facturé suivant la clé de répartition ci-après : 45 euros net H.T. pour toute commande inférieure à 1.500 euros net H.T. avec une seule livraison, en transport normal, en France métropolitaine hors îles ;

b) Le franco par transport normal est accordé pour toute commande d'un montant supérieur à 1.500 euros net H.T. avec une seule livraison, en France métropolitaine hors îles .

c) Pour toute commande inférieure à 150 euros net H.T., une majoration forfaitaire de 15 euros net H.T. sera appliquée à titre de participation forfaitaire aux frais

administratifs. Les frais afférents aux prestations engagées par SERMES pour le compte du Client, par exemple en cas de demande particulière concernant les conditions d'emballages ou de transport des matériels, dûment acceptés par écrit par SERMES d'emballages ou de transport des matériels, dument acceptes par écrit par SLRMLS seront intégralement refacturés à ce demier sur devis préalablement accepté par écrit par le Client. En aucun cas SERMES ne peut être tenu pour responsable du mode de transport choisi et du tarif appliqué par le transporteur. Le principe de la livraison dans les usines, dépôts ou magasins de SERMES ne saurait subir de dérogation par le fait d'indications telles que : remise franco en gare, à quai, à domicile, ou remboursement de frais de transport totaux ou partiels qui ne doivent être considérés que comme concessions sur les prix sans déplacements de reconscibilité.

Les délais de livraisons n'ont qu'une valeur indicative. En conséquence, tout retarc raisonnable ne pourra pas donner lieu à des pénalités, des dommages et intérêts, des retenues, ou à l'annulation des commandes.

La responsabilité de SERMES ne pourra être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison imputable au Client ou en cas de force majeure. En cas de vente de matériel renseigné disponible, celui-ci s'entend toujours "sauf vente entre-temps".

vente entre-terips .

Tout report de délai de livraison par le Client doit être expressément accepté par SERMES. Dans cette hypothèse, SERMES se réserve le droit de disposer du matériel, sans que la commande du Client ne soit pour autant annulée ou résiliée.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'ENTREPRISE

7. INSTALLATION – MISE EN ROUTE – SERVICE APRES-VENTE

Sauf convention contraire, le Client procède à l'installation et à la mise en route des matériels, en se conformant strictement aux règles de l'art et aux spécifications du fabricant. Toute demande d'intervention ou d'assistance faite à cette fin à SERMES devra être précédée d'un accord sur ses conditions de prix et de déla

8. GARANTIES ET RESPONSABILITE

8. GARÂNTIES ET RESPONSABILITE

1. En cas de vice apparent ou de manquant des matériels livrés dûment

1. En cas de vice apparent ou de manquant des matériels livrés dûment

1. En cas de vice apparent ou de manquant des matériels livrés dûment

1. En cas de vice apparent de l'entre de l'entre de l'entre des l'experients de l'entre des vices

1. En cas de l'entre de l'entre de l'entre des l'entre des

d'origine. Les frais et risques du retour sont toujours à la charge du Client. Si par contre les réclamations formulées par le Client sont injustifiées, SERMES sera en droit de lui facturer tous les frais de déplacement, de contrôle des matériels, de transport injustifiés. Le port retour et une participation aux frais de 30 % de la valeur de la marchandise (avec un minimum de 35 euros H.T.) seront déduits du remboursement des matériels retournés. L'avoir ainsi établi s'entend valeur en

marchandises. Les garanties sur les matériels vendus par SERMES sont celles données par les fabricants à l'exclusion de toute autre garantie. Ces garanties sont valables sous réserve d'une installation conforme et normale du matériel et du respect des recommandations du fabricant. SERMES ne pourra pas être tenu à plus que ce qu'il aura pu obtenir de ses fournisseurs au titre de la garantie. Pour bénéficier de la garantie dans les conditions définies par le fabricant, le matériel défectueux devra être accompagné d'une preuve d'achat, et ce dans le délai imparti par ce dernier.

8.2. Garantie fabricant des pièces et limites

8.2. Garantie fabricant des pièces et limites
La garantie est accordée dans les conditions suivantes. Les défauts cachés sont
garantis par le fabricant des pièces pendant la période précisée sur l'offre et
commençant à courir à compiter de la livraison. Sauf indication contraire dans l'Offre
la garantie des pièces livrées ou entrant dans l'exécution des contrats d'entreprise est
de 12 (douze) mois contre tout vice de fabrication ou défaut de matière. Si le matériel
st utilisé jour en util, la garantie est réduite à foixi mois à compter de la livraison.
Toute demande tendant à la mise en œuvre de cette garantie n'est recevable que
si elle est formulée par écrit dans les 15 (quinze) jours de la découverte du défaut
et si le Client est à jour de ses obligations financières envers SERMES. Au titre de
cette garantie, la seule obligation incombant à SERMES sera la réparation ou le
remplacement gratuit des pièces reconnues défectueuses par son service

remplacement gratuit des pièces reconnues défectueuses par son service après-vente, à l'exclusion de tous dommages et intérêts à quelque ittre que ce soit comme indique ci-dessus. Le Client laissera à SERMES toute latitude pour examiner les pièces qu'il indique défectueuses et s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers. Les défauts et détériorations provoqués par l'usure normale, par un accident extérieur, une utilisation non conforme aux règles de l'art, un normale, par un accident extérieur, une utilisation non conforme aux règles de l'art, un montage contraire aux normes de protection et de sécurité, aux règlements en vigueur, par un montage erroné ou toute modification du matériel ou des pièces, par des interventions de tiers, un entretien défectueux, ou encore par une utilisation du matériel no prévue ni spécifiée par SERMES sont exclus de la garantie. De même, la garantie ne pourra pas être sollicitée pour les défauts apparents, les manquants (dont le Client devra se prévaloir dans les conditions et délais stipulés à l'article 7) et les non conformités.

La présentation de la facture et le cas échéant du certificat de garantie sera iroqueusement exigée lorsque la quarantie sera irvoquée. Les fais éventuels de port.

rigoureusement exigée lorsque la garantie sera invoquée. Les frais éventuels de port, d'emballage et de déplacement restent à la charge du Client. Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet d'en prolonger la durée.

sente garantie ne s'appliquera pas aux pièces ou matériels remplacé

8.3. Responsabilités

8.3. Responsabilités
Lorsque le matériel est spécialement fabriqué par SERMES pour le Client, suivant ses indications, SERMES exécute la commande en conformité avec les ordres du Client en vue d'une livraison du matériel en bon état de fonctionnement. SERMES n'encourt aucune responsabilité en cas de manquement ou d'erreur du Client dans la définition du matériel, ses performances, sa destination, et en général tout manquement lié aux informations nécessaires à SERMES pour la bonne exécution de la commande. Il en sera de même en cas de force majeure ou de cas fortuit, en cas d'intervention d'un tiers ou du Client, en cas d'utilisation erronée ou non conforme aux répeles de l'art d'accident en cas d'entretien défectueux ou de modificient de modifier. conforme aux règles de l'art, d'accident, en cas d'entretien défectueux ou de modifi

comonine aux règies de la n', d'accident, en cas d'entreillent detectueux du de mioraction du mafériel ou de sa destination.

La mise en œuvre de la responsabilité de SERMES est subordonnée à une sommation d'éxécuter adressée à SERMES par lettre RAR de constater et remédier aux inexécutions alléguées. SERMES indiquera le délai qui lui sera nécessaire à cette fin. de sesponsabilité contractuelle de SERMES pourra être engagée s'il est démontrée que le matériel r'est pas conforme à la commande du Client,

démontré que le matériel n'est pas conforme à la commande du Client, laquelle doit être exacte et complète. Si la responsabilité contractuelle de SERMES devait être engagée, quel que soit la cause du dommage ou sa nature, cette responsabilité ne pourra pas excéder la valeur de la commande en HT, à l'exclusion de toute autre indeminisation de quelque nature que se soit. Sont exclus tous les dommages indirects et/ou immatériels : les pertes de production et d'exploitation, perte d'image, perte de marchés, perte de données, manque à gagner, frais de démontage et de remontage, de transport, d'immobilisation. Toute demande de dommages et intérêts devra être formée dans un délai d'1 (un) an à compter de la date de livraison du matériel sous réserve des prescriptions lévales immératives. livraison du matériel sous réserve des prescriptions légales impératives.

SERMES ne pourra être tenu pour responsable si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du code civil. Tel sera notamment le cas, sans que cette liste soit limitative, lors de crise politique, économique ou financière, guerres, émeutes, grèves ou actions concertées du personnel de SERMES, de ses fournisseurs ou prestataires de nature à entraîner une désorganisation interne ou externe, bris de machine, intervention législative ou réglementaire, toute difficulté d'approvisionnement, inondations, incendies, tremblements de terre, tempêtes, d'approvisionnement, inondations, incendies, trembiements de terre, temperes, arrêts des réseaux de télécommunication, épidémies, maladies. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard. En cas d'évenement de force majeure ayant une durée supérieure à dix (10) jours, SERMES aura la possibilité de résilier par fout moyen les commandes affectées en respectant un préavis de cinq (5) jours ouvrés et ce, sans versement d'indemnité au Client.

10.1. Les matériels sont fournis au prix mentionnés au barème de SERMES en vigueur au jour de l'achat immédiat ou de la commande et, le cas échéant, dans la proposition commerciale adressée par écrit au Client. Tout contrat d'entreprise fait l'objeit d'un devis. Le prix fixé par devis est susceptible

de réajustement en fonction des modifications exigées par le Client, de contraintes techniques, dont le coût supplémentaire sera spécifié au Client, etc. Les prix sont exprimés en Euros. HT, TTC et tiennent compte des éco-contrib tions le cas échéant. Les prix s'entendent nets, départ d'usine, emballages spéciaux (envois maritimes Les prix s'entendent nets, depart d'usine, emballages speciaux (envois maritimes, câbles en longueur exigés sur touret, etc) en sus. Tous impôrs, taxes, droits ou autres prestations à payer en application de la réglementation française ou d'un pays importateur ou de transit en vigueur, au jour de la facturation sont à la charge du Client. Les prix sont susceptibles d'être ceux du jour de la livraison, en cas de variation du prix imposée par le fabricant ou un tiers ou resultant d'une modification des cours des deviess. Seules ces variations seront répercutées au Client. 10.2. La facture est émise à la date de mise à disposition du matériel.

11. MODALITES DE PAIEMENT

LI. MODALITES DE PAIEMENT
Les paiements sont constitués par l'encaissement effectif des fonds sur le compte de
SERMES. Sauf sipulation contraire, les factures sont payables au siège de SERMES à 30
jours fin de mois le 15, soit 45 (quarante-cinq) jours fin de mois, à compter de la date
d'émission de la facture, en euros, par chèque, virement, billet à ordre, traite signée et
acceptée avec dispense de dresser profèt, ou par tout autre mode de paiement
convenu autorisant une mobilisation immédiate. La date de l'échéance figure au recto
de la facture. Une livraison intervenant après le 25 du mois n'autorise pas le paiement
un mois plus tard.

En cas de paiement par traites, le Client est tenu de les retourner acceptées dans un délai maximum de 7 (sept) jours.

Tout dépassement d'encours, toute détérioration du crédit du Client pourra Tout dépassement d'encours, toute détérioration du crédit du Client pourra justifier l'exigence de garanties ou d'un réglement comptant ou par traites payables à vue ou chèque de banque, avant l'exécution des commandes, au besoin avant l'échéance des factures émises. SERMES se réserve le droit à tout moment, en fonction des risques encourus, des renseignements commerciaux ou de l'assurance crédit, de fixer un plafond au découvert de chaque Client, étant précisé que ces modalités s'appliquent immédiatement à toute commande en cours. Le retus du Client de satisfaire à ces conditions ouvre droit à SERMES, soit d'annuler tout ou partie des commandes, soit de prononcer l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues.

12. RETARD OU DEFAUT DE PAIEMENT

21. ALTAND OU DEFINITION DE PAIRMENT :
Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture ou tout prélèvement rejeté entraîne l'application de pénalités de retard d'un taux égal à 10 fois le taux de l'inferiér légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement qui s'élève à 40 euros, sont dues de plein droit, sans qu'aucune formalité ou mise en demeure ne soit

indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque Une indemnité complémentaire pourra être réclamee, sur justiticants, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire, ainsi qu'une indemnité de 15 % du montant impayé, à titre de clause pénale. En cas de retard de paiement ou de paiement partiel, SERMES pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action, jusqu'au paiement intégral des sommes dues augmentées des pénalités échues. Le non-paiement d'une seule échéance ou d'une seule facture entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des factures ouvertes, échues ou non, sans mise en demeure.

Il en est de même pour tout changement affectant la personnalité du Client ou le crédit de celui-ci, notamment en cas de vente, cession, mise en nantissement ou apport en société de son fonds de commerce, et nantissement ou mise en gage de son matériel. En cas de paiement par traite, le défaut de retour sera considéré comme un refus d'acceptation assimilé à un défaut de paiement.

d'acceptation assimile au deutait de palement.

En cas de défaut de paiement 48 heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résolue de plein droit si bon semble à SERMES, qui pourra demander la restitution des matériels, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts

dommages et intérêts.

La résolution frappera non seulement la commande en cause, mais également toutes les commandes qu'elles soient livrées ou non et que leur paiement soit échu ou non, si bon semble à SERMÉS.

En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation, sans l'accord écrit et préalable de SERMÉS.

Tout paiement partiel 3 l'imputera d'abord sur les frais, la clause pénale et les pénalités, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

Aucun retard ou défaut de paiement ne pourra être justifié a posteriori par une réclamation, saufe ne ac de justifications lénales.

réclamation sauf en cas de justifications légales.

13. RESERVE DE PROPRIETE

13. NESTRAVE DE PROFINEIE
SERMÉS se réserve la propriété des matériels livrés jusqu'au paiement intégral du prix. L'acceptation des livraisons out des documents afférents à une livraison vaut acceptation de la présente clause. SERMÉS se réserve la possibilité d'exercer un contrôle sur l'état des stocks des matériels livrés. Le Client ne devra pas altérer ou contrôle sur l'état des stocks des matériels livrés. Le Client ne devra pas altérer ou supprimer les signes d'identification des matériels livrés et de leurs emballages. Il est tenu de les conserver en parfait état et de les assurer pour le compte du propriétaire contre les risques habituels, dont notamment la perte, la destruction ou le vol, avec délégation de l'indemnité, en cas de sinistre, au bénéfice de SERMES. Tout sinistre doit être immédiatement signalé à SERMES. Le Client s'oblige à informer sans délai SERMES en cas de redressement ou de liquidation judiciaires, en cas de saisie ou d'autre mesures émanant de tiers, et à lui indiquer les lieux exacts où sont entreposés les matériels livrés et non encore payés. Il s'interdit de constituer truste s'útet à sur le matériel livrés et impaire et de manière négérale d'éfective toute. toute sûreté sur le matériel livré et impayé, et de manière générale d'effectuer toute opération susceptible de porter préjudice au droit de propriété de SERMES.

En cas de revente des matériels livrés, que le Client y soit ou non autorisé, ce dernier déclare d'ores et déjà céder à SERMES la créance née de la vente à un sous demier déclare d'orse et déjà céder à SERMES la créance née de la vente à un sous acquéreur et autoriser SERMES à percevoir le prix dû par le sous-acquéreur à due concurrence de sa créance sur le Client. Le Client s'oblige à informer sans délai SERMES de l'identité exacte et complète du sous-acquéreur, auquel il fera connaître la réserve de propriété de SERMES au plus tard au moment de la conclusion du contrat. Toute violation par le Client des obligations stipulées dans la présente clause ou dans les présentes conditions générales de vente sera sanctionnée de plein droit par la déchéance du terme. La revendication par SERMES des matériels dont la propriété lui est réservée s'effectue par lettre RAR adressée au Client, l'enjoignant de remettre SERMES en possession. La revendication des matériels vendus sous réserve de propriété ne constitue ni résolution, ni résiliation du contrat de vente. La revendication peut être exercée par

résolution, ni résiliation du contrat de vente. La revendication peut être exercée par SERMES en cas de non-respect par le Client de l'une quelconque de ses obligations, et notamment en cas de non-acceptation d'une traité, et au cas où SERMES aurait des raisons légitimes de penser que le Client ne sera pas à même de respecter les échéances convenues

Tous les frais entraînés par la revendication des matériels ou de leur prix sont à la charge

14. DEEE- Déchets issus des Equipements Electriques et Electroniques
Par l'application de l'article 18 du décret n'2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à
l'élimination des DEEE, les coûts et l'organisation de l'enlèvement et du traitement de
ces déchets sont transférés à l'acheteur qui les accepte.
Il apparifient aux acheteurs professionnels successifs de transmettre les
obligations susvisées jusqu'à l'utilisateur final. Une éco-contribution sera supportée par
l'acheteur pour le traitement des produits concernés.

l'acheteur pour le traitement des produits concernés. L'identifiant unique FR001147_05XXAF attestant de l'enregistrement au registre des producteurs de la filière EEE, en application de l'article L541-10-13 du code de l'Environnement a été attribué par l'ADEME à SERMES. Cet identifiant atteste de sa conformit au regard de son obligation d'enregistrement au registre des producteurs d'Equipements Electriques et Electroniques et de la réalisation de ses déclarations de mises sur le marché auprès d'ecosyste

15. TRAITEMENT DES DONNES PERSONNELLES

13. TRAITEMENT DES DONNES PERSONNELLES addresse, mail, téléphone) a pour finalité la gestion et le suivi des commandes, des livraisons et des facturations du Client. Nous conservons ces données trois ans après la fin de la relation commerciale sauf si une disposition légale, un intérêt administratif notamment en cas de contentieux, impose une conservation plus longue. L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de ESRMES, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à SERMES par contrat de la commenta de la c pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion de la commande, sans qu'une autorisation du Client ne soit nécessaire. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec la législation applicable. En dehors des cas énoncés ci-dessus, SERMES s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalouer, céder ou donner accès à des fiers aux données sans consentement préa-lable du Client, à moins d'y être contraints en raison d'une obligation légale. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et, sous réserves des dispositions légales, de limitation et suppression des données vous concernant. Pour les exercer, adressez un mail à l'adresses suivante : rgpd@sermes.fr ou envoyer un courrier à l'adresses suivante : SERMES - 14 rue des frères Eberts - 67100 STRASBOURG. Chaque demande doit être accompagnée des éléments nécessaires à l'identification du Client; nom, prénom, mail et éventuellement adresse postale. Pour toute information complémentaire, le Client peut contacter la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (cnil.fr).

16. TRIBUNAUX COMPETENTS - LOI APPLICABLE

Le droit applicable est le droit français. Seuls les Tribunaux de Strasbourg, sont compétents, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et quel que soit le mode de paiement



Vous recherchez un luminaire SPORTIF, nous nous sommes bougés ...

